

POURQUOI FAIRE UN INVENTAIRE ?

1. Si la commune souhaite réaliser un inventaire de son église, elle peut contacter :

- SOIT l'Art Religieux en Seine-Maritime (l'A.R.S.M.) qui fait des inventaires depuis plus de 50 ans
5, Rue Victor Deschamps 76 210 Bolbec association.arsm76@gmail.com

L'A.R.S.M. est en lien avec le conservateur C.A.O.A. Conservation des Antiquités et Objets d'Art.

Chaque année, l'A.R.S.M. transmet au C.A.O.A. l'ensemble des inventaires réalisés dans l'année.

- SOIT la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de Seine-Maritime (C.A.O.A.)

Hôtel du Département Quai Jean Moulin 76 101 Rouen Cedex

severine.fontaine@seinemaritime.fr

2. Si la commune souhaite connaître la législation concernant la protection de certains objets au titre des Monuments Historiques, elle doit contacter :

- le conservateur des Antiquités et Objets d'Art (C.A.O.A.)

severine.fontaine@seinemaritime.fr

ou son délégué (C.D.A.O.A.) : guillaume.gohon@metropole-rouen-normandie.fr

- le conservateur des Monuments Historiques : vincent.simonet@culture.gouv.fr

3. Si la commune souhaite connaître la législation pour faire des travaux ou protéger le bâtiment au titre des Monuments Historiques, elle doit contacter :

la Direction régionale des Affaires Culturelles

7, Place de la Madeleine 76 172 Rouen Cedex

T. 02 32 10 70 50 vincent.simonet@culture.gouv.fr

4. S'il y a des aménagements à réaliser dans l'église elle-même, la commune doit se mettre en lien avec la paroisse.

Dans ce cas, la paroisse et son curé prendront conseil auprès des C.D.A.S. (Commission Diocésaine d'Art Sacré)

Il y a 2 C.D.A.S. sur la Seine-Maritime :

C.D.A.S. du Diocèse de Rouen lise.auber092@orange.fr

C.D.A.S. du Diocèse du Havre chantal.sayaret@neuf.fr